

Vide-greniers : déclaration préalable

MODÈLE DE DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE
(articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19
du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1. Déclarant :

Nom..... prénomsou,
pour les personnes morales, dénomination sociale :

.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

.....

N° SIRET :

Adresse : n° Voie :

Complément d'adresse :

Code postal et localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

2. Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin
de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : (neuves occasion...)

Nature des marchandises vendues :

.....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-
8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3. Engagement du déclarant :

Je, soussigné(e), auteur de la présente déclaration (nom, prénom)

.....,

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4. Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

(Cocher la case correspondante)

☐ Recommandé avec demande d'avis de réception ou

☐ remise contre récépissé

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....